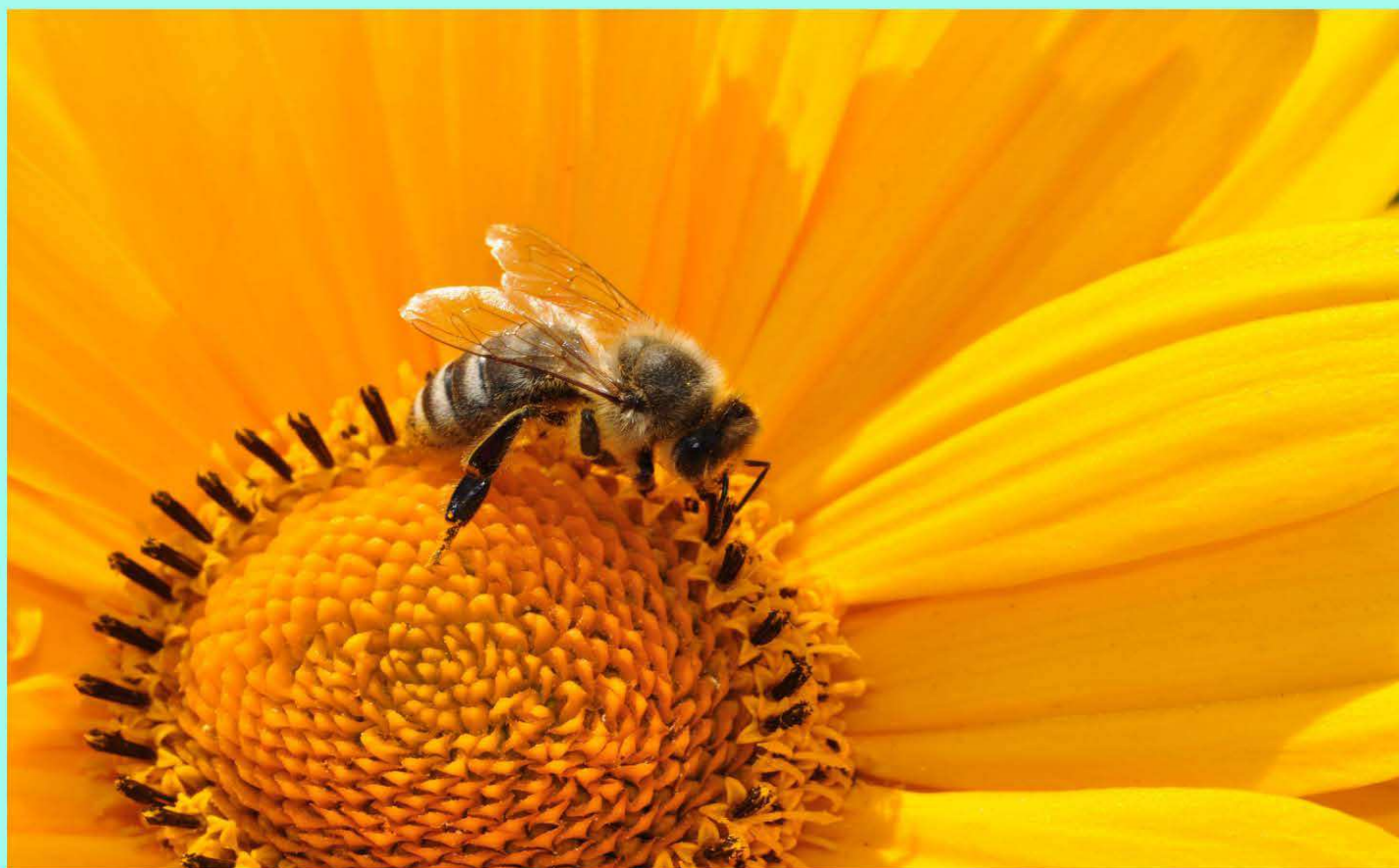


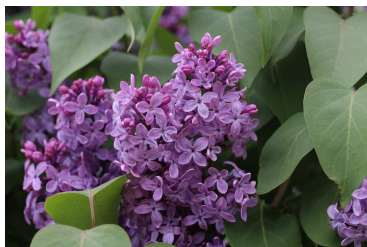


L'écho de Montpeyroux

Bulletin Municipal N°134

3 MAI 2018





COMMUNE DE MONTPEYROUX

MAIRIE : 6, rue de la Dysse

Tél : 04.67.96.61.07

Fax : 04.67.96.69.25

EMAIL : contact@montpeyroux34.com

SITE INTERNET : www.montpeyroux34.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE : 04..67.44.11.38

SOMMAIRE

EDITORIAL DU MAIRE : P 3

CONSEILS MUNICIPAUX P 4 à 13

INFOS : P 14 à 23

RADIO MONTPEYROUX : P 24 à 25

ASSOCIATIONS P 26 à 35

MOANGI P 36

ETAT CIVIL



REGRETS

Thierry FONTAINE

José PEREZ



REDACTION COMMISSION INFORMATION TIRAGE DU 3 MAI : 710 EXEMPLAIRES



EDITORIAL

EDILLOBIAT

L'arrivée des beaux jours est souvent synonyme de belles images de la nature en fleurs, parée de ses plus belles couleurs.

Prenons le temps et profitons de ces bons moments que nous offre la nature.

Nous habitons dans un environnement extraordinaire avec des paysages magnifiques, imprégnons nous de cet univers.

Comme les bonnes nouvelles n'arrivent jamais seules; pour la 6ème année consécutive, avec le vote du budget, la commune n'a pas augmenté les impôts.

Ce positionnement est un signe fort en direction des Montpeyrousiens, afin qu'ils maintiennent leurs finances. Toutefois, cela ne se réalise pas sans effort. La commission a considérablement baissé les frais de fonctionnement, et ce, malgré la baisse constante des dotations (40 000€) pour la 5ème année consécutive, et la suppression des contrats aidés. Avec cela, nous essayons de maintenir le même état de service.

Un grand merci aux agents communaux, secrétariat, école et voirie qui font toujours plus avec moins.

Nous avons vécu une fête du vin extraordinaire, avec une affluence record au-delà de 5000 personnes selon les services de gendarmerie. Tout le mérite en revient aux viticulteurs, organisateurs, aux nombreux bénévoles, aux grappillettes, aux commerçants et aux groupes musicaux.

C'est d'ailleurs en fédérant cela que la fête a été parfaite.

Les points de tri : au pied des colonnes il y a très souvent des dépôts sauvages.

Pour rappel, nous avons la chance de disposer d'une déchetterie. Veuillez donc faire le tri!!!!

C'est à la fois un geste citoyen mais également un grand geste pour la nature.

Merci à vous tous les Montpeyrousiens d'être dans le respect de notre environnement et d'être dans plus de propreté.

Le Maire : CLAUDE CARCELLER

Compte Rendu du Conseil Municipal du 27 Février 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept février à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Bernard JEREZ, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Philippe VIDAL, Gilles CREPEL, Claude GOUJON, Christine ROMAIN-CAPDEVILLE, Jeanine NONROY, Françoise LUSCHKA,

Etaient absents : Marie-Claire FRYDER, Fabrice VANQUATEM.

Etaient excusés : Catherine GIL, Béatrice WILLOQUAUX.

Ont donné procuration : Catherine GIL à Jeanine NONROY

Béatrice WILLOQUAUX à Claude CARCELLER

Date de la convocation : 22/02/2018

Secrétaire de séance : Bernard JEREZ

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017 : approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que suite au décès d'un conseiller municipal (Josiane LIGONNIERE), il a convoqué le suivant sur la liste (Geneviève CAMMARATA). Cette dernière a signifié, par courrier reçu le 27 février, qu'elle ne souhaitait pas assumer ces fonctions.

Le Conseil municipal en prend acte.

Le suivant sur la liste sera convoqué pour la prochaine réunion.

Puis sont examinés les points suivants :

Objet : Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU) en cours d'élaboration, suite aux modifications apportées au document débattu le 10 septembre 2014 et le 22 avril 2016

1. Etat d'avancement de la procédure d'élaboration du PLU

En préalable à la présentation au conseil municipal du projet d'aménagement et de développement durables tel que modifié depuis le débat intervenu le 10 septembre 2014 et celui complémentaire du 22 avril 2016, Monsieur Claude CARCELLER, Maire, expose l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du PLU communal.

1.1. Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis par l'élaboration du plan local d'urbanisme, prescrite par délibération du 10 juin 2010, sont les suivants :

mettre le POS en forme de PLU, selon les nouvelles normes fixées par la loi SRU, la loi UH et les textes ultérieurs, adapter le POS approuvé à l'évolution actuelle des besoins et des contraintes applicables au territoire communal, accompagner le développement urbain avec les nouveaux équipements publics adaptés, mettre en conformité le document local d'urbanisme avec les nouvelles servitudes et contraintes applicables au

préserver et valoriser l'environnement, les paysages, les milieux agricoles et naturels qui contribuent à la définition d'un cadre de vie attractif et de grande qualité pour les résidents et la population saisonnière, clarifier et toiletter le document existant, contrôler la pression foncière et mettre en adéquation le tissu commercial et celui des services avec l'offre de terrains à urbaniser

1.2. SCOT et PLH

Par arrêté du 11 octobre 2012, le Préfet de l'Hérault a défini le périmètre d'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Cœur d'Hérault. Les études sont, toujours, en cours pour élaborer ce document supra-communal avec lequel le PLU devra être compatible.

La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault a approuvé la révision du PLHi (document avec lequel le futur PLU doit être compatible) le 10 juillet 2017 (période 2016-2021).

1.3. Concertation avec la population et association des PPA

La concertation avec la population et les personnes publiques associées sur le projet de PLU a démarré.

La délibération de prescription a été affichée en mairie, sur les panneaux d'affichages municipaux, insérée dans la rubrique des annonces légales de deux journaux diffusés dans le département, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la ville.

Un avis de concertation a été publié dans la rubrique des annonces légales de deux journaux diffusés dans le département.

Un dossier explicatif du projet est disponible pour consultation à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

On note, à ce jour, neuf observations sur le registre de concertation ainsi que quarante-neuf courriers reçus en mairie.

La plupart des remarques concernent le zonage de terrains.

Le 23 février 2015 à 18h30, s'est tenue une réunion publique de concertation, ayant pour objet de présenter au public, et notamment aux habitants de Montpeyroux, les grandes orientations du PADD débattues le 10 septembre 2014.

1.4. Avancement des études

Le PLU en cours d'élaboration se nourrit, notamment, des études menées par l'établissement en charge du SCOT, du porter à connaissance des services de l'Etat, des études menées par la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup en ce qui concerne les sites Natura 2000 ainsi que des éléments figurant dans le PLHi 2016-2021 approuvé par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault le 10 juillet 2017.

Le bureau d'étude BETU a avancé sur le diagnostic territorial, qui sera inclus dans le rapport de présentation du PLU. Ce diagnostic a été présenté aux élus, en février 2013.

Ceci a permis d'élaborer le projet d'aménagement et de développement durables, qui est la pièce maîtresse du PLU.

Cette préparation a donné lieu à de nombreuses réunions de travail avec les élus et le bureau d'étude BETU.

Une réunion s'est tenue, le 31 janvier 2014, avec les personnes publiques associées sur le projet de PADD.

Au cours de l'année 2015, une étude sur le bâti agricole communal a été menée, notamment par l'INRA et la Manufacture des paysages.

En particulier, une réunion s'est tenue le 23 février 2015 sur ce thème, en présence du Maire, d'une partie des conseillers municipaux, d'un représentant de la DDTM, du chargé SCOT Pays Cœur d'Hérault, du Président de la coopérative, d'un représentant de la Communauté de commune Vallée de l'Hérault, d'un représentant du Conseil Général de l'Hérault, d'un représentant de la SAFER, d'un représentant de l'INRA et d'un représentant du CAUE.

Ceci a permis de cerner les enjeux du bâti agricole, sur le territoire communal, afin de les retranscrire dans le PLU en cours d'élaboration.

Les 9 avril et 21 juillet 2015, se sont tenues deux réunions de concertation, auxquelles étaient invités les viticulteurs, ayant pour objet l'étude sur le bâti agricole.

Le 7 septembre 2015 s'est tenue une réunion de restitution de l'étude sur les espaces et bâtis agricoles, en présence du Maire et d'une partie des conseillers municipaux ainsi que d'un représentant de la DDTM, du chargé SCOT Pays Cœur d'Hérault, du Président de la coopérative, de deux représentants de la Communauté de commune Vallée de l'Hérault, de deux représentants du Conseil général de l'Hérault, de deux représentants de la chambre de l'agriculture, de deux représentants de la SAFER, d'un représentant de l'EPF et d'un représentant du CAUE.

Le 4 novembre 2015 s'est tenue une réunion de réflexion sur un projet de regroupement agricole, à laquelle étaient invités les viticulteurs afin de recueillir leurs avis.

Les 22 septembre, 7 octobre, 5 novembre et 8 décembre 2015, BETU et les élus ont travaillé sur le zonage et le futur règlement du PLU.

Le 9 décembre 2015, la Manufacture des paysages a animé une première réunion avec les élus sur le devenir des secteurs stratégiques de développement du village.

Le 18 janvier 2016, BETU, les élus assistés du cabinet d'avocat, le CAUE, et la Manufacture des Paysages ont travaillé sur le futur règlement du PLU, ainsi que les OAP, en prenant connaissance des nouvelles dispositions introduites par le législateur dans le code de l'urbanisme et applicable au 1^{er} janvier 2016.

Une réunion de travail avec le bureau BETU et un représentant de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault est intervenue le 10 novembre 2017 sur le projet de règlement.

Une autre réunion avec les personnes publiques associées s'est tenue le 5 décembre 2017, sur le projet de règlement.

Une réunion avec la DDTM a été organisée le 23 janvier 2018.

1.5. Par délibération du 22 avril 2016, le conseil municipal a décidé d'appliquer au PLU en cours d'élaboration l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

2. Présentation du PADD

2.1. Lors de la séance du 10 septembre 2014, le conseil municipal a débattu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme, après que le Maire et BETU aient présenté le PADD.

Pour mémoire, le PADD comporte les orientations générales suivantes :

veiller à préserver l'identité du territoire et notamment son caractère rural,
 préserver les continuités écologiques,
 repenser le cœur de village,
 urbaniser sans s'étaler,
 maîtriser l'urbanisation pour diversifier l'offre de logement du village,
 améliorer les déplacements et les transports et développer les communications numériques,
 soutenir le développement économique et améliorer l'offre de loisirs,
 pérenniser l'équipement commercial en s'appuyant sur l'identité communale forte.

Des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ont été fixés.

Cette pièce maitresse du PLU était définie par l'article L. 123-1-3 du Code de l'urbanisme jusqu'au 1^{er} janvier 2016.

L'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme a procédé à une recodification du livre 1er du Code de l'urbanisme, principalement à droit constant.

Désormais, le PADD est défini à l'article L. 151-5, qui dispose (les ajouts résultant de l'ordonnance n°2015-1174 sont soulignés) :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles ».

2.3. Le PADD ayant été complété (notamment pour prendre en compte l'ordonnance n°2015-1174 postérieure au premier débat ainsi que la poursuite des études sur le PLU), un débat complémentaire s'est tenu le 22 avril 2016.

2.4. Les études se sont poursuivies et le PLHi 2016-2021 a été approuvé par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault le 10 juillet 2017.

Ceci nécessite d'apporter les modifications suivantes aux orientations générales du PADD, déjà débattues :

L'échéance du PLU, qui est désormais 2018-2032 (modification en page 21).

En page 12, les objectifs indiquent maintenant : « Prévoir au nord-ouest de la Meillade (couvrant en partie d'anciens secteurs à urbaniser du POS), une zone d'habitat en vue d'une urbanisation à long terme »

En page 14, les principales mesures envisagées mentionnent :

« Mise en place de prescriptions en vue de la réalisation d'opérations avec des loyers conventionnés. Diversifier l'offre de logements en programmant la réalisation de logements sociaux dans la production neuve, afin d'atteindre l'objectif minimal de 20% fixé par le P.L.H.

Créer des logements locatifs d'insertion à la place de la mairie actuelle. »

La page 22 a été modifiée par la mise à jour des données INSEE, la production de logements envisagée, l'accueil de population escompté et la consommation d'espace naturel et agricole.

En page 25 : le schéma de principe est modifié et correspond au nouveau projet de la commune.

Il est précisé que le document modifié a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation et l'ordre du jour de la présente séance.

Après avoir présenté les modifications apportées au PADD, le Maire propose de débattre sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, tel que modifiées après le 22 avril 2016, conformément aux dispositions de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

Préalablement, il tient à remercier les élus de la commission urbanisme ainsi que Monsieur Kévin Beauchet du bureau d'études BETU, pour le travail accompli en vue de l'élaboration du PLU.

Il rappelle que le PADD sera traduit dans le règlement du PLU (documents écrits et graphiques) ainsi que dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

2.5. Un débat s'engage entre les élus sur les orientations générales du PADD modifié.

Christophe BOYER remarque que p22 la superficie totale est passée de 12ha à 14ha.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la consommation globale du document, sachant que la zone O-AU₁ au nord-ouest de la Meillade est devenue 1-AU₄ ; il précise qu'il faut déduire les voies d'accès transversales, les parkings, les équipements publics, les espaces boisés, etc ...

Philippe VIDAL remarque, concernant les logements sociaux, que maintenir les 30 % prévus initialement serait une contrainte pour la commune, dès lors que la CCVH n'a prévu que 20 % de logements sociaux dans son PLHi, estimant que 30% (chiffre national) serait très difficile à atteindre dans la Vallée de l'Hérault.

Bernard JEREZ précise qu'aujourd'hui les modifications du PADD portent sur l'OAP de la Meillade, l'ajustement avec le PLHi et la durée du document, portée à 2032.

Françoise LUSCHKA note qu'aujourd'hui il s'agit d'ajustement en fonction des remarques des personnes publiques associées.

Claude GOUJON suggère de diminuer la zone en partie basse de la Dysse, pour prévoir une voie d'accès vers le sud.

Bernard JEREZ précise que cela pourra faire l'objet d'une modification plus tard, lors d'un élargissement de la zone, bien que le risque existe qu'une construction agricole gêne ultérieurement la voie d'accès envisagée.

Monsieur le Maire rappelle que le PLU est une projection très globale. Les axes, les cheminements piétons, les parkings, tout est pensé avec une vision prévisionnelle.

Claude GOUJON fait remarquer que la zone du nord-ouest de la Meillade a été intégrée pour créer un axe transversal, et prévoir un parking pour les quartiers de la Meillade et du haut des Tieulières.

Françoise LUSCHKA redemande s'il s'agit d'un engagement définitif.

Philippe VIDAL répond qu'il s'agit d'orientations générales, et que les détails seront vus ultérieurement.

Après un tour de table où plus personne ne souhaite s'exprimer, Monsieur le Maire remercie l'assemblée de sa participation.

3. Il est précisé que les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux le 22 février 2018 :

1-Convocation au Conseil municipal du 27 février 2018,

2-L'ordre du jour de la séance du 27 février 2018,

3-Le projet de PADD modifié établi,

4-Le projet de la présente délibération (comportant la liste des modifications apportées, excepté la partie sur le débat qui s'est tenu aujourd'hui).

L'ensemble de ces documents ont été remis directement contre récépissé à chacun des conseillers municipaux le 22 février 2018 au matin.

4. Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'il soit donné acte de la présentation et du débat sur les orientations générales du PADD modifié, en application de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juin 2010 prescrivant la révision du POS et l'élaboration du PLU,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 septembre 2014 donnant acte de la présentation du PADD puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 avril 2016 décidant d'appliquer au PLU en cours d'élaboration l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 avril 2016 donnant acte de la présentation du PADD modifié puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD,

DONNE ACTE de la présentation du PADD ainsi que des modifications apportées à ce document depuis le débat du 22 avril 2016 puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD modifié en application de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

DIT que le PADD dont il a été débattu est annexé aux présentes.

oooooooooooo

Objet :Renouvellement convention CEE (Certificat d'Economie d'Energie)

Monsieur le Maire rappelle l'incitation du syndicat Hérault énergie à la réalisation de projets porteurs d'économie d'énergie.

Il rappelle aussi que la commune a conventionné avec ce syndicat pour des certificats d'économie d'énergie, redistribués sous forme de prime, ou par des actions auprès des écoles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement pour les certificats d'économie d'énergie avec Hérault Energie telle que ci-annexée.

oooooooooooo



Commune de MONTPEYROUX

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt et un mars à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Bernard JEREZ, Catherine GIL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Béatrice WILLOQUAUX, Philippe VIDAL, Fabrice VANQUATEM

Etaient excusés : Marie-Claire FRYDER, Christine ROMAIN-CAPDEVILLE, Gilles CREPEL

Ont donné procuration : Marie-Claire FRYDER à Norbert ALAIMO Françoise VON-LUSCHKA.

Gilles CREPEL à Claude GOUJON

Date de la convocation : 16/03/2018

Secrétaire de séance : Norbert ALAIMO

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 27 février 2018 : approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que suite au décès d'un conseiller municipal (Josiane LIGONNIERE), il a convoqué le suivant sur la liste (Gilbert KIEFER). Ce dernier a signifié, par courrier reçu le 21 mars, qu'il ne souhaitait pas assumer ces fonctions.

Le Conseil municipal en prend acte.

Le suivant sur la liste sera convoqué pour la prochaine réunion.

Puis sont examinés les points suivants :

Objet : Approbation du Compte Administratif 2017 – Budget général

L'adjoint aux finances prend la présidence de la séance et présente le compte administratif 2017 :

Budget général :

Exploitation :

Dépenses : 908 839.98 €

Recettes : 1 306 081.30 €

Excédent de l'exercice : 397 241.32 €

Report : 0.00 €

Investissement :

Dépenses :	618 429.51 €
Recettes :	612 582.27 €
Déficit de l'exercice :	5 847.24 €
Excédent reporté :	642 354.85 €
Excédent global :	636 507.61 €

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget général tel que présenté ci-dessus.

oooooooooooo

Objet : Approbation du Compte de gestion 2017 – Budget général

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2017 du trésorier, pour le budget général, strictement identique au compte administratif arrêté en Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les comptes de gestion 2017 du budget général établi par le Trésorier, tels que présentés ci-dessus.

oooooooooooo

Objet : Affectation des résultats 2017 – Budget général

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AFFECTE ainsi qu'il suit le résultat 2017 du budget général :

en excédent reporté en section d'exploitation : **40 000 €**

en dotation au compte 1068 l'excédent d'exploitation restant de **357 241.32 €**,

en report à nouveau créditeur l'excédent d'investissement de **636 507.61 €**.

oooooooooooo

Objet : Vote du taux des Taxes Locales Directes 2018

Où l'exposé de Monsieur le Maire, qui propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

FIXE ainsi qu'il suit le taux des taxes locales directes pour 2018 :

Taxe Habitation : 15.79 %

Taxe Foncière Bâtie: 19.76 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 60.53 %

oooooooooooo

Objet : Vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2018 :

Budget général :

Exploitation :

Dépenses : 1 297 005.00 €

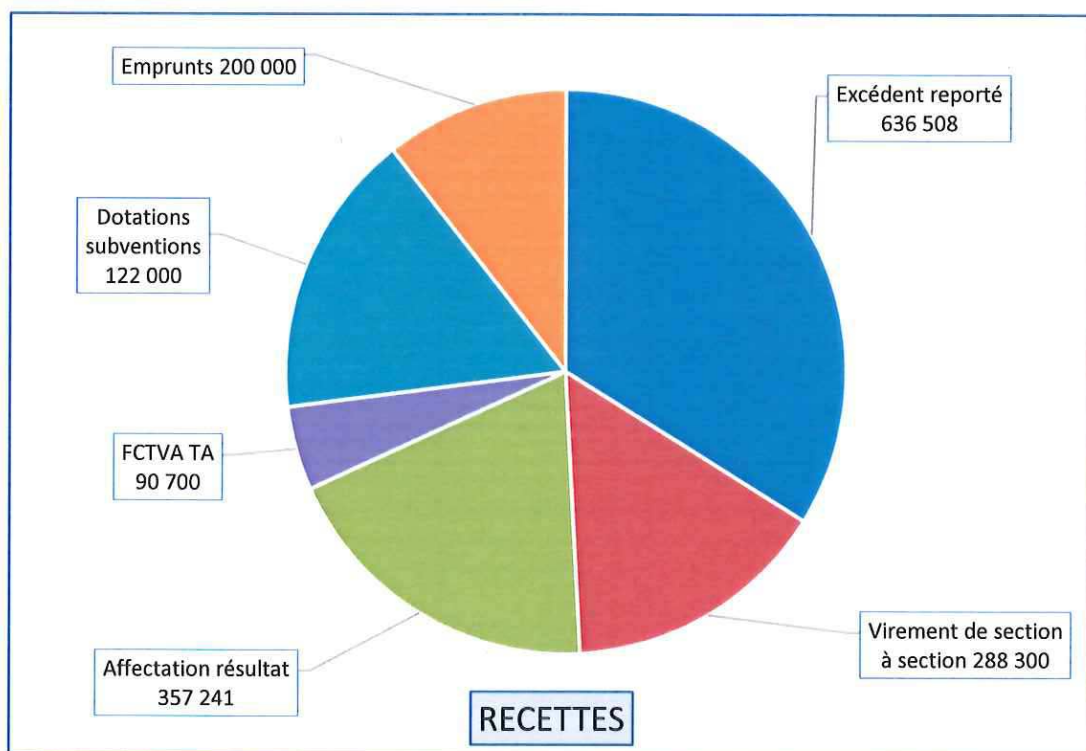
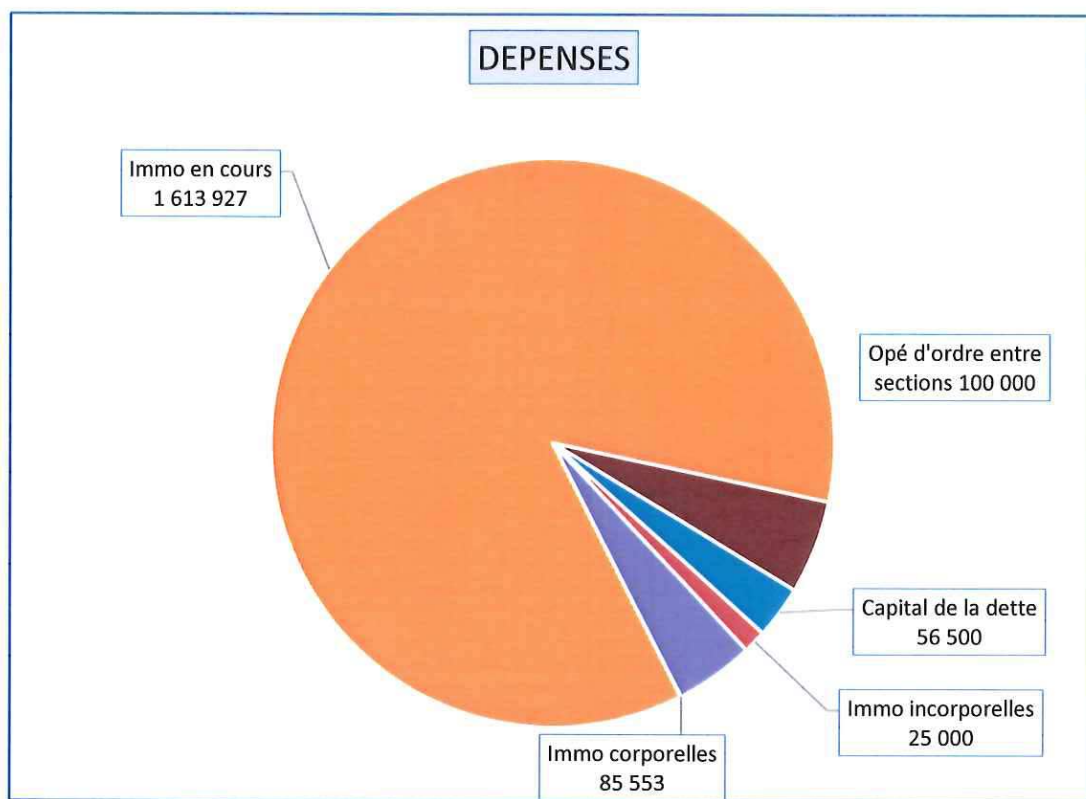
Recettes : 1 297 005.00 €

Investissement :

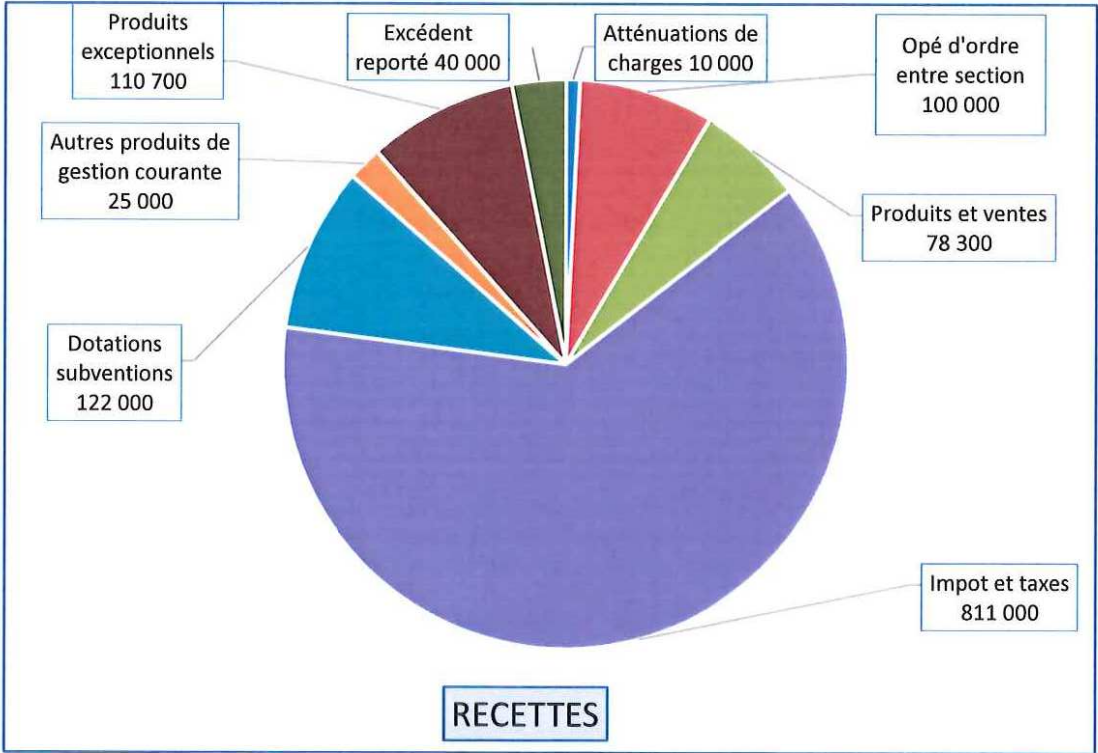
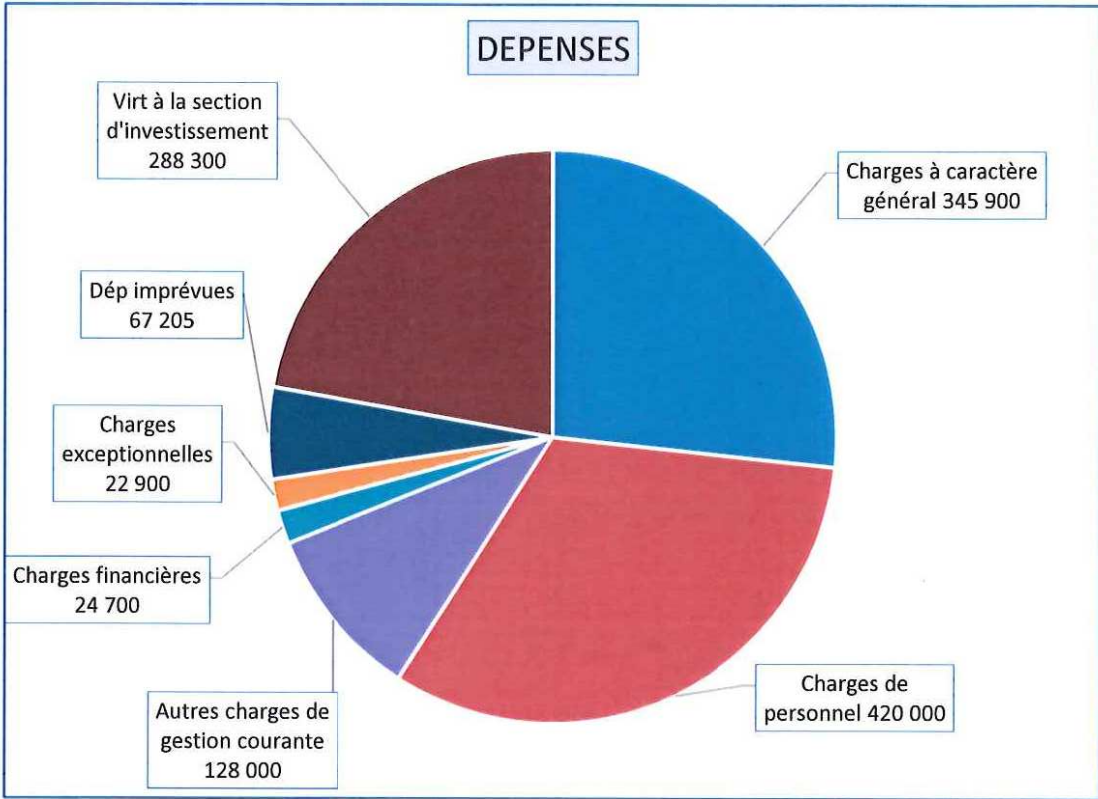
Dépenses : 1 880 980.00 €

Recettes : 1 880 980.00 €

Budget primitif 2018 - Investissement



Budget primitif 2018 - Exploitation



Une bonne nouvelle !

La création d'une cantine scolaire
Ça n'arrive pas tous les jours.



Montant des travaux H.T 454.090

Subventions Etat 88.332

Subventions Région 21.000

Subventions Département 50.000

Part Commune 294.758

Notre village est un village jeune, plein d'enfants. C'est pour cela que la Mairie a décidé de faire une nouvelle cantine plus grande et plus accueillante.

Les travaux ont commencé début avril pour une livraison fin 2018.

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.



L'entretien du jardin génère environ **160 kg de déchets verts** par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné :
particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...



QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRÛLAGE ?

Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe **aux communes** de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du maire).

En cas de non-respect, une contravention de **450€** peut-être appliquée.

(art. 131-13 du code pénal)

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et en particulier :

- les brûlages agricoles pour raisons agronomiques ou sanitaires ;
- l'écobuage (principalement en zones de montagne ou accidentées) ;
- le brûlage dirigé (feux préventifs allumés par les pompiers ou forestiers) ;
- les brûlages dans le cadre de gestion forestière ;
- en cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque de feu de forêt. (art 134-6 du code Forestier)

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)**.



LES SOLUTIONS

Le **broyage des végétaux** (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de **paillage** des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.



Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des **composteurs individuels** (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.



Les déchets verts peuvent également être **collectés** dans les **530 déchetteries, plateformes de compostage ou unités de méthanisation** de la région Occitanie.

Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.



Il est également possible de **limiter la production de déchets verts** en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?



En France, **48 000 décès prématurés** par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de **2800 en Occitanie**.

(Source : Santé publique France, 2016)



Le brûlage de **50 kg** de déchets verts produit autant de particules que :



13 000 KM parcourus par un véhicule diesel récent ;
74 000 KM parcourus par un véhicule essence récent ;



3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante...
3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

(Source : selon une étude menée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

Pour en savoir plus



Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

ars
Agence Régionale de Santé
www.ars.occitanie.fr



Atmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org

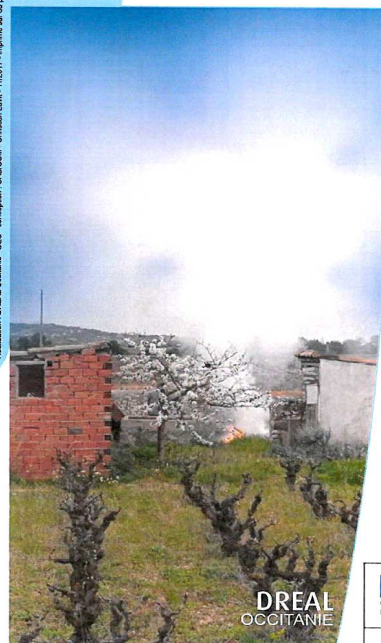


ADEME en Occitanie
www.occitanie.ademe.fr

Votre mairie

NE BRÛLONS PLUS
nos déchets verts
à l'air libre !

Ensemble
pour une meilleure qualité de l'air



DREAL
OCCITANIE



PREFET
DE LA REGION
OCCITANIE

En 1790, l'assemblée nationale constituante fit de Montpeyrroux un chef lieu de canton. Cette faveur dut être obtenue par Joseph Cambon, le Conventionnel, dont le père et la mère étaient nos compatriotes.

Ce canton se composait de six communes : Montpeyrroux, Arboras, Lagamas, St Jean de Fos, St Martin de Castries et Lavacquerie.

L'arrêté des Consuls du 3 brumaire an X le supprima et rattacha les communes d'Arboras, Lagamas, St Jean de Fos et Montpeyrroux au canton de Gignac. St Martin de Castries et Lavacquerie, dépendirent désormais du canton de Lodève et furent réunies en 1832 en une seule commune.

Eglises et chapelles

Nous avons dit que vers l'an 1000, il existait à Montpeyrroux, trois églises ou chapelles : St Martin d'Adisse, St Pierre dans le Château et Notre Dame de la Garrigue qui faisait partie de la paroisse de Montpeyrroux et qui en fut détachée et transformée en prieuré le 3 juillet 1263. Quant à St Martin, elle subit elle-même d'importantes transformations. L'on voit encore sous le clocher, le chœur de l'église romane primitive, qui indique des dimensions moins grandes, avec une orientation différente à celle de nos jours. Dût-on au moyen âge l'agrandir à cause de l'accroissement de la population ? Fut-elle démolie par les Anglais lors du bombardement de Montpeyrroux ? Où encore pillée par les protestants lors de leurs incursions ? Les trois hypothèses sont vraisemblables, mais les documents nous font défaut encore, pour élucider cette question ; ce qui est incontestable, c'est sa complète transformation, puisqu'il ne reste de sa disposition primitive que le chœur sous le clocher, (d'après l'histoire de Monseigneur de Plantavit de la Pause par l'abbé Blaquièrre, l'église du Barry aurait été rebâtie vers 1620). Le concordat confirma cette dernière transformation. L'église St Pierre était située dans le Château ; voici l'acte du cartulaire d'Aniane qui en fait foi.

1212 "Pierre Raymond de Montpeyrroux, Raimond Bernard son frère et Gaucelin son frère ; en outre Bernard de Montpeyrroux, Pierre Guillaume de

Mariols et Pierre Armengaud, reconnaissent tenir du monastère d'Aniane, tout ce qu'ils ont dans le château de Montpeyroux. Les limites de ce fief vont du chœur de l'église St Pierre, jusqu'au mur de la barbacane. De là jusqu'à la route qui sort par la posterle ; et de là jusqu'à la rue qui vient de Volpillac"

Ainsi donc d'après cet acte, l'église St Pierre était bien dans le Castellat et très probablement à l'endroit même où se trouve la chapelle actuelle.

Celle de Lameillade (voir délibérations de l'assemblée -25 mars et 14 avril 1754-) date de 1763. Ce fut un nommé Mathieu Fautrier qui par testament du 19 février 1700 donna une maison avec enclos, à la condition d'y édifier une chapelle, pour servir aux besoins spirituels des habitants de ce hameau ; mais comme les fonds manquaient pour mener à bien sa construction, une entente intervint, entre la communauté et les pères capucins de Lodève qui s'engagèrent à édifier la dite chapelle et à habiter la maison qui lui est contigüe. Ce fut donc grâce à la générosité du sieur Fautrier et à l'ingénieuse combinaison de la communauté que Lameillade vit s'élever une petite chapelle et qu'elle posséda, pendant un certain temps, un couvent de capucins.

Il nous reste à citer l'église de St Etienne dont aucun acte authentique ne permet de fixer la date de construction, mais qui est très ancienne, d'après l'abbé Blaquièrre. (Elle existait avant 1323, d'après un acte en latin que possède l'abbé Blaquièrre). La cloche actuelle baptisée le 5 mai 1727 et appelée Emmanuel, eut pour parrain Emmanuel de Grégoire des Gardies (La famille de Grégoire des Gardies était en ce moment en possession de la seigneurie de Montpeyroux), capitaine à ce moment dans le régiment royal.

Il existe encore deux autres chapelles à Montpeyroux : celle de Notre-Dame des sept douleurs sur le chemin de Lameillade, bâtie par les soins de Monsieur l'Abbé Léon Vinas curé de Jonquières et notre compatriote. Cet abbé était membre de la Société d'archéologie du département et d'autres sociétés savantes ; il est enseveli selon son désir derrière le chœur. (L'abbé Léon Vinas est l'auteur d'une notice sur trois évêques originaires de Montpeyroux).

Enfin, notre Dame de la Salette, bâtie au Castellat par l'abbé Albe, natif du Barry : ce dernier repose de son dernier sommeil, au bas de la dite chapelle. L'une et l'autre furent bâties en 1864. Celle de notre Dame des sept douleurs fut même érigée dit-on, pour faire opposition à Notre Dame de la Salette, l'abbé Vinas n'étant pas partisan d'une construction au Castellat. Quoi qu'il en soit, en ce moment 1913, la chapelle de la Salette est toujours en faveur auprès

des fidèles Montpeyrousiens, tandis que celle des Sept douleurs est complètement abandonnée et tombe en ruines.

Le vocable de St Martin appartient à l'église du Barry et si l'église de l'Adisse (cette église fut dédiée lors de sa création (1665) à la Ste Vierge et à St Roch), a pris ce saint pour patron, ce n'est que depuis le concordat, époque où la paroisse du Barry fut supprimée pendant quelques temps.

L'église de l'Adisse, subit une importante réparation pour cause d'agrandissement en 1821. Assemblé à la date du 13 mai, le conseil municipal constate que l'église est trop petite pour contenir les fidèles et comme il est question d'une dépense de 2866 francs , il prie Monsieur le Préfet de donner son approbation, étant donné le caractère urgent de cette dépense.

Le Caveau des Seigneurs

Situé autrefois sous la chapelle St Roch du Barry, le caveau des seigneurs, par suite de la nouvelle disposition des chapelles, se trouve sous les fonts baptismaux (voir - 30 mars 1731 - registre des décès à la mairie).

Au dix-neuvième siècle, ce caveau a servi pour le clergé de l'église du Barry, notamment pour l'abbé Roques desservant la paroisse, qui y a été enseveli.

Les Prieurs de l'église S^t Martin

L'église St Martin ne dépendit de l'abbaye de St Guilhem, que sous l'abbé Gérard (999-1008), ainsi que nous l'avons déjà dit. Primitivement, elle était gouvernée par un moine, comme d'ailleurs toutes les églises des environs. Tout d'abord on appela ces moines, obédientiales et procureurs ; ils étaient

amovibles à la volonté de l'abbé et du couvent. Ils devaient rendre compte annuellement des recettes et des dépenses, au chapitre général qui se tenait pour la fête de St Guilhem et les jours suivants. (Histoire de St Guilhem par l'abbé Léon Vinas).

L'on comprendra que nous ne puissions donner ni la biographie ni la liste chronologique de tous les prieurs qui administrèrent la paroisse au cours des siècles. Le cartulaire de Gélonne mentionne Pétrus de la Roca en l'année 1140 mais sans le moindre détail sur son administration. Nous ignorons s'il était encore à la tête de la paroisse lorsqu'en 1153 eut lieu la controverse entre l'évêque de Lodève et l'abbaye de St Guilhem, pour savoir si la chapelle de la Garrigue appartiendrait à l'évêque ou à l'abbaye. Ce que nous savons, c'est que cette dernière eut gain de cause. (Mélanges d'histoire locale par Monsieur l'abbé Cassan).

Dix ans plus tard, les habitants de la Garrigue, de Morès et d'Agamas (Lagamas), essayèrent de se séparer de l'église paroissiale de Montpeyroux, dont ils dépendaient, mais ce fut Pierre de Caunaz, successeur de Pierre de la Roca (1163-1185), qui intervint dans l'accord qui eut lieu à ce sujet, dans le cimetière de Notre Dame de la Garrigue. Monseigneur l'évêque de Lodève (L'évêque de Lodève était Gaucelin de la famille de Raimond, seigneur de Montpeyroux) et l'abbé de Gelonne y étaient présents et ils décidèrent en présence de quinze témoins, que la chapelle de Ste Marie de la Garrigue continuerait à dépendre de l'église de St Martin.

Voici les détails que donna l'abbé Cassan dans ses mélanges d'histoire locale :

"L'année 1163 vit terminer de nouvelles difficultés qui existaient entre les "habitants de la Garrigue et Pierre de Caunaz curé de Montpeyroux. L'accord "eut lieu dans le cimetière de Notre Dame de la Garrigue en présence de "Richard d'Arboras, abbé de St Guilhem le Désert, de Gaucelin Raimond de "Montpeyroux, évêque de Lodève, Guilhem de Bruguières, et de 15 habitants "de Montpeyroux, de Lagamas et de la Garrigue.

"Notre Dame de la Garrigue fut déclarée chapelle annexe de l'église paroissiale "de Montpeyroux, dont la juridiction s'étendait jusqu'à l'Hérault et s'y "terminait. Le curé de Montpeyroux reçut le pouvoir d'ensevelir dans le cimetière de Notre Dame de la Garrigue tous ceux qui en manifesteraient le "désir et les autres à Montpeyroux.

"Tous les draps et lits mortuaires lui appartiendront dit l'acte ; il administrera "le baptême dans l'église de Notre Dame de la Garrigue, y chantera les offices "pendant tout le carême et les ténèbres le vendredi et le samedi saints ; "pendant les avents, les Dimanches de l'année, les jours de jeune, les solennités "de précepte dans le diocèse de Lodève et deux fois chaque semaine de "l'année. Il aura tout le revenu du Vendredi-saint, les offrandes qui se donnent "ce jour là à la croix, les offrandes de toutes les messes de l'année ; les "donations faites au clergé ou au cimetière au moment de la mort ; la moitié "de tous les biens présents et à venir de cette église ; la moitié de l'argent qui "lui sera donné, à moins que cet argent ne soit donné pour acheter des "ornements. Toutefois le champ légué à cette église par Bérenger de la "Garrigue, restera à perpétuité la propriété de Notre Dame de la Garrigue sauf "la dîme et les prémices, qui reviendront au curé de Montpeyroux, comme "auparavant. L'huile et les ornements appartiendront toujours à Notre Dame "de La Garrigue ; le curé de Montpeyroux conservera la moitié des vigiles et de "toutes les offrandes faites dans n'importe quelle occasion à cette église.

"Les habitants de la Garrigue, des Morès, d'Agamas, de la Capelle et du Fisc, "honoreront l'église de Montpeyroux, comme leur propre église, y "accompliront leurs devoirs, comme de bons paroissiens, y feront quatre fois "dans l'année la Vigile les jours de Pâques, de la Pentecôte, de la Noël et de la "fête de St Martin patron de Montpeyroux. S'ils ne peuvent se rendre à cette "église, ils y enverront un délégué. Toutes les prémices et les décimes du "territoire de la Garrigue de Morès, d'Agamas et du bien de Notre Dame "appartiendront à l'église de Montpeyroux et le curé de cette église possèdera "la moitié des capulles. Le bayle qui régira l'œuvre de Notre Dame de la "Garrigue la tiendra toujours au nom du curé, qui fournira l'huile, la cire et les "ornements de l'église, en se servant des revenus qui lui sont assignés. "Désormais les paroissiens de Notre Dame de la Garrigue n'élèveront plus leurs "plaintes contre le curé de Montpeyroux."

Ainsi donc, d'après cette sentence, l'église de Notre Dame de la Garrigue resta simple chapelle soumise au prieur de Montpeyroux. Cet état de choses subsista exactement pendant un siècle jusqu'en 1263.

Les archives départementales nous ont procuré le nom de deux autres titulaires du prieuré de Montpeyroux : Antonin recteur le 15 août 1234 et Guillaume de Roquelongue le 30 octobre 1241. Le premier exerçait son ministère pendant qu'un fils du seigneur du lieu, Pierre de Raimond, était à la tête du diocèse de Lodève. En 1234, le prieur fit acte de renonciation en faveur de Viclacaune abbé de St Guilhem, à tout ce que l'évêque ou l'Archiprêtre de

Lodève avaient ordonné dans le temporel de l'église de Montpeyrux (Histoire de Lodève par Paris. Notes de Raymond d'Aspre autrefois notaire de Lodève). Le 19 des calendes de septembre 1236, Pierre évêque de Lodève, confirma pour lui et ses successeurs, la donation faite autrefois au chapitre de St Fulcran, des revenus épiscopaux appelés tierces, afin que les recteurs des églises fussent tenus de payer au chapitre annuellement et à perpétuité, d'après le tarif et la juste proportion suivants, tirés d'un acte ancien. Suivent les 24 églises dépendant de Lodève. Nous ne citerons que ce qui concerne l'église St Martin de Montpeyrux.

"L'église de St Martin de Montpeyrux doit treize setiers de froment, autant "d'orge et autant de vin pour la part du recteur ; et pour celle de l'évêque, vint-"six setiers de froment, autant d'orge et autant de vin".

Nous n'avons trouvé aucun acte important qui se rattache à l'administration de Guillaume de Roquelongue mentionné en 1241. Il fut remplacé par Pierre de Conques qui était prieur en 1263 lorsque l'annexe de la Garrigue fut détachée de la paroisse de Montpeyrux.

Cet important évènement se produisit le 3 juillet. A ce moment, de l'avis de l'abbé Guillaume IV des deux Vierges et des moines de St Guilhem le Désert, cette église fut déclarée indépendante. Pierre de Conques désigna Jean Vache, prêtre desservant cette chapelle, comme prieur et celui-ci à son tour reconnut diverses pensions à l'office de caméries et au prieur de Montpeyrux. (Mélanges d'histoire locale - Abbé Cassan). Pierre de Conques fut remplacé en 1272 par Pierre de Conchis (ou Conciis), moine du monastère de St Guilhem. Le bref apostolique du pape Grégoire V qui lui confirma la collation du prieuré de St Martin de Montpeyrux faite par l'abbé de St Guilhem était daté du 29 novembre 1272. Par le même bref, le pape permettait que désormais le prieuré puisse être confié à des réguliers. (Archives départementales).

En 1279, une convention intervint entre l'évêque et le prieur d'une part et les receveurs des bans de ce lieu d'autre part, sur le mode et la forme de payer ou de percevoir les dimes, peu avant le décès de l'évêque, qui malheureusement mourut la dite année. (Du nécrologe de l'église cathédrale de Lodève). Deux années après, Pierre de Conchis (ou de Conciis) était remplacé au prieuré de Montpeyrux par Pons de Conques qui n'administra que peu de temps la paroisse. Dom Guillaume de Roquelongue lui succéda en 1283.

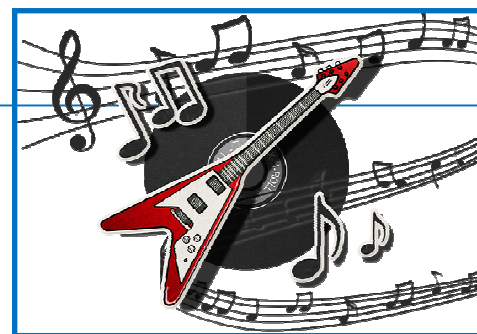
Notes Ernest LABRY - Archives Municipales de Montpeyrux
Archives Départementales

Récits condensés par : Claude GOUJON

A suivre.....



1. La classe de CM1 CM2 participe à la 3ème édition de la Fabrique à Chansons avec l'artiste Wallace. Les enfants et le musicien se sont rencontrés à plusieurs reprises, autour des temps d'écriture du texte, de composition de la musique et de répétition des chansons. Les enfants ont vécu pendant quelques mois le passionnant métier d'auteur-compositeur. Le **Vendredi 04 mai**, les enfants interpréteront leurs créations à l'occasion d'un mini-concert avec WALLACE au Sonambule à Gignac. Venez les applaudir !



2. Parce que la solidarité est une valeur qui nous avons à cœur d'enseigner....

Après avoir aidé le Père Noël Vert du Secours Populaire Français en décembre, les 6 classes de l'école vont soutenir cette fois l'association Action Contre la Faim



en participant à l'opération "Dessin contre la faim". Le **vendredi 18 mai** vous aurez l'occasion de venir à leur rencontre au cœur du village et vous pourrez repartir avec de belles productions plastiques qu'ils auront réalisés en échange d'un don à l'association, une vente solidaire pour venir en aide cette année aux enfants d'Ethiopie. Venez nombreux !

3. Appel à témoignages : en vue de la célébration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, l'école est à la recherche de personnes du village qui pourraient venir témoigner auprès des enfants de ce qu'a pu vivre un aïeul au cours de cette terrible guerre ou bien de gens qui auraient en leur possession des objets de l'époque (lettres, matériel du soldat...) qu'ils pourraient nous présenter. Merci de votre aide dans ce devoir de mémoire.





Petite page de l'histoire de Montpeyroux

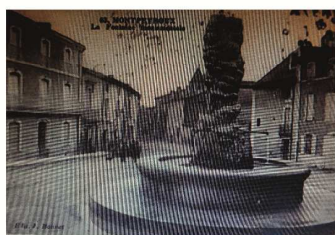
La Colonne stalagmitique

provenant de la grotte rituelle dite **Grotte des Fées**.

Elle était placée à l'origine sur la fontaine.

Petit historique* :

L'acquisition de la source « Jean Pichou » à Arboras en 1886 a permis l'arrivée de l'eau dans **tout** le village.



Pour commémorer cet événement, la décision d'ériger une fontaine monumentale à hauteur de l'arche d'entrée de la place publique en utilisant cette concrétion fut prise le 14 janvier 1912 par le conseil municipal (le maire était Victor Farran).

Elle fut transportée à grand frais par un attelage de six chevaux à travers la garrigue par Mr Jourdan, maître charretier chez Unal puis mise en place avec la fontaine le 15 mai 1913.

Plus tard, en 1928, le buste de la République a été placé sur la fontaine (Maire : Adrien Quatrefages)

Grâce au club spéléologique du village, très actif depuis fort longtemps, le pompage du puits du Drac a été possible en 1984 et a permis de répondre à la demande toujours plus grande en eau potable sur Montpeyroux et les villages voisins, Arboras, Lagamas et Saint Jean de Fos (Maire : Auguste Commeyras).

Dernière étape, la colonne stalagmitique a été enlevée de la fontaine et mis à l'emplacement actuel lors de la rénovation de la place de l'horloge et des halles en 2000 (Maire : Claude Carceller)

Elle a été conservée pour marquer la présence du milieu karstique dans l'environnement du village et l'intérêt des habitants, depuis la préhistoire, pour le milieu souterrain.

Rappel : Tout enlèvement de concrétions d'une grotte est strictement interdit depuis les lois du 2 mai 1930 sur la protection des sites et du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature.

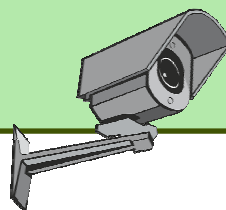
* Les éléments historiques les plus anciens ont été recueillis, il y a quelques années auprès de M Yvon Creissac que nous remercions pour la transmission de ses connaissances sur l'histoire de Montpeyroux.



Des tables de la mairie ont été volées !!!!!!!

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie

qui va travailler avec la vidéo protection



CAMERA DETERIOREE

Des jeunes dont certains sont des enfants du village ont cru bon de shooter dans un ballon afin d'atteindre la caméra positionnée sur la tour de l'horloge. Par deux fois cette dernière a été percutée occasionnant sa détérioration. Seulement ils n'ont pas réalisé que leur jeu stupide avait été enregistré. Les auteurs ont donc pu facilement être identifiés. Une plainte a été déposée en gendarmerie et les coupables rembourseront les frais de remise en état.

Le plus surprenant c'est que des personnes du village les regardaient faire sans intervenir et les encourageaient presque en applaudissant et en riant.

BRAVO.....

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE A MONTPEYROUX

La société ORANGE réalise des travaux afin d'amener la fibre optique à Montpeyroux.

Elle arrivera de la commune de Saint Jean de Fos en aérien. Des poteaux ont donc été implantés tout le long de la départementale. Elle empruntera ensuite, dans le village, les fourreaux existants jusqu'au parking du Couvent où une nouvelle armoire est en cours d'installation. De là les câbles resteront en cuivre jusqu'aux maisons en attendant 2020 que le conseil départemental équipe tous les foyers en fibre optique.

La fin des travaux retardée par les intempéries est prévue pour la fin mai. Le débit internet sur la commune sera alors considérablement augmenté.





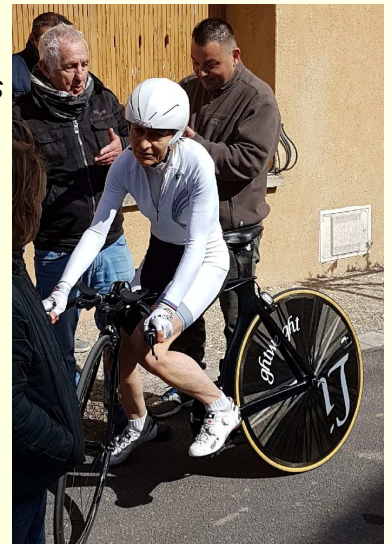
L'HERAULTAISE

Les 31 Mars et 1er Avril a eu lieu la 20ème édition de la « ROGER PINGEON », la cyclotouriste qui rassemble chaque année le petit monde amateur. Ces amoureux du vélo venant de chaque région de France, sont là pour découvrir l'Hérault sur des routes et des paysages hors du commun. L'Héraultaise, c'est aussi et avant tout, adhérer à un projet d'organisation qui met au centre de l'action, celles et ceux qui s'engagent bénévolement tout au long de l'année, à la promotion du vélo.

Montpeyroux a toujours fait partie de ce projet par les passages des cyclotouristes au cœur du village. Mais depuis 2 ans, les organisateurs J.P Devise et son équipe ont souhaité mettre en place un contre la montre le premier jour avec départ et arrivée sur notre commune.

Le contre la montre de l'édition 2018, a été une réussite avec 109 concurrents (soit 3 fois plus qu'en 2017) sur un circuit de 10,2kms dont le départ a été donné au monument aux morts et l'arrivée Place de l'horloge. Le vainqueur, un licencié du club de Montagnac, a bouclé les 10,2kms en 15'48". Ce contre la montre nous a permis de voir une concurrente de marque en la personne de JEANNIE LONGO, laquelle a terminé seconde de sa catégorie, coup de chapeau à cette ancienne championne du monde de 60 ans.

Le dimanche, ce sont 1200 cyclistes qui ont emprunté les routes Montpeyrousiennes, avec passage à l'aller comme au retour par notre beau et sympathique village. Succès populaire et record de participants battu cette année.



Un grand merci à nos 2 agents municipaux Jean-Paul et Boubou, lesquels ont mis en place un podium de départ le samedi 31, ainsi qu'un balisage pour dévier la circulation et éviter le stationnement rue de la Meillade et rue du Plô, permettant le bon déroulement de cette manifestation sportive.

Merci à nos bénévoles : Sylvie, Robert, Lionel, Mathieu, Alex et Théo qui ont bien assuré tous les points sensibles du passage des cyclistes.

Nous n'oublierons pas la cave CASTELBARRY qui a été bien présente tout au long de cette 20ème édition de l'Héraultaise.



Norbert ALAÏMO

LA TRANSHUMANCE



SAMEDI 16 JUIN 2018 - 18H30

PARCOURS - RUE DE LA DYSSÉ, PLACE DE L'HORLOGE, PARKING DU COUVENT
REPAS TIRÉ DU SAC A PARTAGER AVEC SES VOISINS

MUSIQUE - LES BALLYSHANNONS

AVEC LA PARTICIPATION DE LA MAIRIE ET DE LA CAVE COOPÉRATIVE ET LA FAMILLE SATEL

MONTPEYROUX

COMMUNIQUE ET REGLES POUR SUIVRE LE TROUPEAU

Tout d'abord, respecter les moutons en suivant ces règles :

- * Ne pas prendre vos chiens pour suivre le troupeau.
- * Personne sur le pont de Gignac au passage des moutons.
- * Tous les randonneurs et tous les participants devront rester derrière le troupeau, ni devant, ni au milieu.
- * Les bas côtés devront rester libres pour permettre au troupeau de paître en toute tranquillité.

La soirée se termine à 23h pour permettre aux bergers de se reposer avant le parcours du lendemain



Un calendrier 2018 à noter dans vos agendas!

L'association de quartier « Dysse animée » lors de sa récente assemblée générale, a défini le calendrier de ses manifestations pour 2018. Adhérez et participez... !

Prochaine date à retenir :

- * Vide-grenier de printemps :

Samedi 2 juin en nocturne de 14h à 22h

Puis :

- * Repas de quartier :

Samedi 30 juin

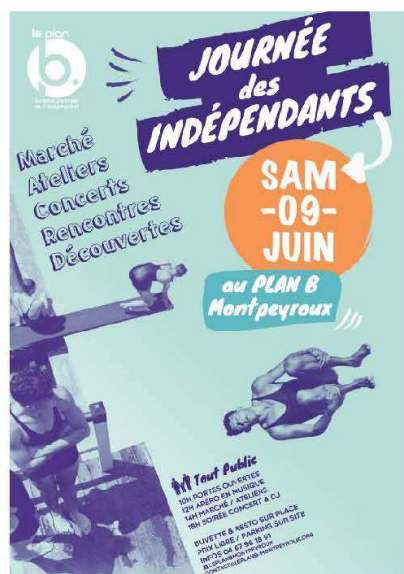
- * Concert La Dyssa dança avec repas partagé :

Samedi 8 ou 14 septembre

- * Spectacle de Noël

lors du marché de Noël de Montpeyroux

Les adhésions (tarif inchangé : 5€ par famille par an) sont ouvertes et les bulletins à votre



Le Plan B. fait la fête !

09 juin 2018 - JOURNÉE DES INDEPENDANTS #2

Le Plan B propose à **tous les montpeyrousiens** de partager une journée festive pour rencontrer les acteurs locaux participant au dynamisme du village.

Au programme :

- 10h – Porte ouverte au Plan B.**
- 12h – Apéro de lancement de la journée**
- 14h – Marché artisanal/Ateliers/Activités**
- 18h – Dj et Concert avec restauration/buvette**

Le Plan B. propose aux indépendants un salon pour mettre à l'honneur le réseau professionnel local !

Vous êtes **indépendants / associations / producteurs / commerçants / professionnels libéraux** ? Contactez-nous pour participer à cette 2ème édition d'un salon qui évolue au fil des idées et des années... Vous trouverez l'espace d'expression qui vous convient !

Marché artisanal

Dégustations et vente

Ateliers

Découverte/Rencontres/Echanges

Activités ludiques

Adultes et enfants

Vous **habitez la commune** ? Venez découvrir le réseau local dense et diversifié au Salon des indépendants tout en partageant un moment convivial en famille ou entre amis !

Parlez-en autour de vous...

L'équipe du Plan B.

04 67 96 18 91
contact@leplanb-montpeyroux.org
www.leplanb-montpeyroux.org



leplanbmontpeyroux



MONTEYROUX EN FETE

VENDREDI 18 MAI 2018

18h Ouverture de la buvette
HAPPY HOURS de 18h à 19h SPECIAL GET
 Repas à 20h00 animé par le groupe INDIGOK
 Suivi de la soirée animée par
 le groupe DYNAMIC

SAMEDI 19 MAI 2018

14h Ouverture de la buvette
 inscription pétanque
HAPPY HOURS de 21h à 22
SPECIAL GET
 Soirée animée par DJ RONALD JO

RESERVATION
 AVANT LE 13 MAI CHEZ LES

DIMANCHE 20 MAI 2018

9h Tour de ville
 14h Ouverture buvette
 Inscription pétanque
HAPPY HOURS de 21h à 22h
 Soirée animée par MIAMI

LUNDI 21 MAI 2018

14h Ouverture buvette
 inscription pétanque
 16h30 début du loto

ON VOUS ATTEND NOMBREUX

ASSOCIATION ST ETIENNE AU COEUR

Le Samedi 7 avril plusieurs membres de l'Association St Etienne au Cœur ont répondu présents à l'appel de l'Association pour le nettoyage de printemps.

Le temps était clément pour le travail : la taille, les plantations et l'épandage du gravier dans le jardin du souvenir.

Il y eut des échanges sympathiques avec des gens de passage qui ont visité la chapelle, partagé la collation à 16h et donné un coup de main aux travailleurs.

Merci à tous pour ces bons moments !

Je rappelle que pour seulement 10€/an/ vous pouvez devenir membre de l'Associa-



(Trésorière)

Etienne
Cœur. A
tôt !

Zoé



famille
tion St
au
bien-



Tronc -





Concert Romantique



24 juin 2018 - 18h

Salle du Barry

MONTPEYROUX

Clarinette : Zoé Tronc

Flute : Joanna Sullivan

Piano : Rémi Tronc

Musiques romantiques : Chopin, Granados, Piazzolla, Delibes, Debussy...

Ce concert est présenté par l'association « St Etienne au Cœur »

ENTREE LIBRE



BIENVENUE

Gustave Courbet, *Le Bord de mer à Palavas*, musée Fabre, Montpellier

Un spectacle de la **Compagnie de la Distillerie**
produit par l'association **Art Tention** de Montpeyroux

Le spectacle. Chacun de nous s'est ému un jour de la prévenance avec laquelle les anciens réservaient à leur table la place de « celui qui passera par là »... Nous vivons dans un pays où la *fraternité*, élevée au rang de vertu, est inscrite dans la devise nationale et au fronton des bâtiments publics. Et cependant...

Que s'est-il passé pour que se ferment portes et frontières ? Que s'est-il passé pour que des navires se déroutent à seule fin de ne pas secourir les réfugiés entassés sur des canots de fortune ? Que s'est-il passé pour que nous traînions vers les tribunaux des hommes et des femmes qui ont tendu la main à des malheureux ? L'abondance des images de la souffrance des autres a-t-elle eu raison de notre générosité ? Les impératifs de la gestion, de l'ordre, de la cohésion nationale, rappelés à satiété, nous endorment-ils à la tisane du *Ça ira mieux demain, quand on aura appliqué notre politique* ?... Sans donner dans les manières triviales, il y a quelque chose qui cloche.

Certes « on ne peut accueillir toute la misère du monde ». L'expression a fait son chemin et vaut abolition de bien des égoïsmes... Mais prenons un peu de hauteur et, du plus lointain de l'Univers, prêtons l'oreille à la sentence mille fois lancée sur le minuscule bout de Terre où le hasard nous a jetés : « Ici, on est chez nous ! »... Ça donne envie de rire. Ou plutôt de pleurer.

Interprétation. Roland Abel, Caroline Bec, Michèle Cros, Jacques Delieuze, Mélanie Fourès, Pierre-Jean Grau, Dominique Ludwig, Emmanuel Martinez.

Ecriture, mise en scène. Joël Amador.

Durée du spectacle. 1h45.



Atelier Pâtisserie

Montpeyroux

L'Association Mieux Etre vous propose un atelier Pâtisserie :

*pour **les enfants de 7 à 12 ans**,*

*les **mercredis de 10 heures à 12 heures** (démarrage mercredi 3 janvier 2018),*

dans la salle du Rosaire à Montpeyroux,

***5 € de frais de participation** par séance (+12 € de cotisation annuelle pour l'association).*

Les entremets réalisés par les enfants sont apportés et dégustés à la maison.

L'atelier est animé par Josette Alvarado en tant que bénévole.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre :

l'animatrice : Josette au 06.66.87.41.70,

la présidente de l'association : Blanche au 06.16.52.16.79.

Depuis trois ans, l'équipe de bénévoles de l'Association Mieux Etre anime des ateliers pour enfants.

Afin de proposer des activités à faibles coûts l'association est toujours à la recherche :

de tissus (vieux rideaux, voilages, vêtements, fils...),

d'ustensiles de cuisine (four, bol doseur, balance, bol, moules...),

de bénévoles pour encadrer les enfants...

Merci pour votre participation.

LE FOYER DE L'AMITIE

Le 17 février, devant 94 adhérents sur les 133 que compte l'association, le Foyer de l'Amitié a tenu son assemblée générale en présence de Monsieur le Maire.

Le président Bernard Magnat a remercié les nombreux adhérents qui par leur présence témoignent de l'intérêt porté à la bonne marche de l'association. Il a donné lecture détaillée des activités régulières (ateliers divers, randonnées), des sorties ponctuelles à la journée, qui se sont déroulées durant l'année passée.

Ensuite, Monique, la trésorière, a présenté les comptes qui font état d'une gestion rigoureuse et équilibrée.

Après lecture des rapports approuvés à l'unanimité, l'ensemble du bureau a été réélu et accueille un nouveau membre en la personne de Jean Goujon.

Marie-Claude a présenté le calendrier des sorties 2018 distribué à l'assistance. Elle a apporté quelques précisions sur les sorties proposées et a rappelé les formalités pour les inscriptions et les paiements. (Voir ci-contre).

Avant de donner la parole à Monsieur le Maire, Bernard a remercié l'ensemble de la municipalité qui par son aide (prêt de salles, subvention) contribue au bon fonctionnement de l'association.

Monsieur le Maire a rappelé l'intérêt de faire vivre les associations, notamment le Foyer de l'Amitié dont les activités nombreuses et variées permettent de maintenir un lien fort et convivial entre les aînés du village.

En continuité de l'assemblée, les participants ont été conviés à prendre le verre de l'amitié en l'occurrence de la marquisette, suivi du copieux repas servi par le traiteur habituel.

Pour clore cette journée, l'Atelier de Technique Vocale dirigé par Monique Goujon a présenté une douzai-



FOYER DE L'AMITIE

Calendrier des sorties et des animations pour l'année 2018

Mardi 10 Avril : Une journée à Roquebrun. (Visite du jardin méditerranéen, repas, et l'après-midi visite guidée du musée de la cloche et de la sonnaile à Hérépian) Coût 37€ (Covoiturage compris). Inscriptions avant le 24 mars. Places limitées à 28 personnes.

Samedi 28 avril : Participation de l'atelier de technique vocale au Concert donné au profit de Rétina France dans l'église du Barry.

Mardi 22 Mai : Sortie aux Salins du Midi et aux Stes Maries de la mer. Coût 55€. A régler à l'inscription avant le 20 avril.

Dimanche 3 juin : Spectacle de fin d'année donné par l'atelier de technique vocale. A 16 h salle des Micocouliers. Participation au chapeau.

Mardi 19 Juin : Une journée à Avignon. Coût 55 €. A régler à l'inscription avant le 20 mai.

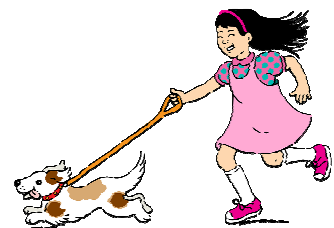
juillet : Journée plein air sur le parcours de pêche à Joncels . Coût 18€ à régler avant le 22 juin.

Mardi 4 Septembre : Journée Fontaine du Vaucluse et Baux de Provence.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
CHASSE
MONTPEYROUX - ARBORAS - LAGAMAS

INFORMATION



La campagne de piégeage a débuté le 3 Mars

Et se terminera le 15 Juillet 2018.

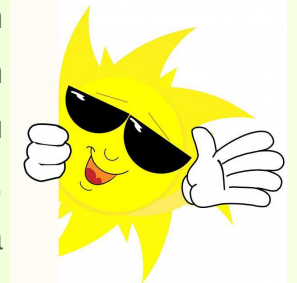
Comme chaque année, nous demandons aux propriétaires de chiens de promener leur compagnon en laisse



EN MAI, JE FAIS CE QU'IL ME PLAÎT : NA !

Un hiver tristounet nous a apporté son cortège de vent, de froid, de neige même, sans parler de la pluie qui nous a tenu enfermés dans nos maisons durant bien des jours.

Mon caractère commençait à s'assortir aux nuages gris, à la glace s'étalant le matin sur le pare-brise de la voiture, aux lamentables pleurs de la pluie et j'avais même un soupçon d'irritabilité dans la voix et le comportement, preuve que nous, les gens du midi, on n'est pas faits pour un temps maussade. Et voilà que du jour au lendemain, le soleil pointe son nez, s'étale dans le ciel bleu, darde sur moi sa douce chaleur. La nature se pare d'un tapis d'herbe verte toute tendre, étoilé de place en place d'asphodèles blanches toisant du haut de leur tige élancée les petits iris mauves et jaunes, les tulipes orangées.



Avril a effiloché ses derniers jours tels ces fils dont le proverbe dit que l'on ne doit se découvrir d'un seul et Mai est enfin là ! Joyeux, festif, animé. Les tracteurs s'activent dans les rangées de vigne dès potron-minet, les pins embaument la résine suintant de leur écorce. L'air entier s'emplit des fragrances du thym, de la lavande, de la menthe poivrée, de toutes ces essences écrasées sous mes pas.

Les jours ont rallongé et je redeviens une gamine, riant de sentir les griffades des buissons noirs, des genévriers sur mes jambes, des légers picotements des branches de chênes verts et de térébinthes sur mes bras. Dans un grand embrassement, je sens par tous les pores de ma peau faire partie de cette merveilleuse nature.

Mai est bien là avec son cortège de jours fériés nous rappelant que nous avons l'immense chance d'être vivants, dans un pays libre et en paix. J'aspire goulûment l'air tiède qui me parle de cette paix, j'écoute intensément le chant de milliers d'oiseaux sifflant leur liberté.

La chaleur n'est pas encore étouffante, alors je vis dehors au maximum de la longueur des jours. Le ménage n'est pas parfait et la maison est en désordre ? Tant pis ! Je préfère prendre le temps de rêver en regardant lorsque tombe le soir le vol velouté des pipistrelles. Je m'allonge sur les dalles de la terrasse pour admirer le scintillement des étoiles dans le ciel. Je voudrais pouvoir retenir chacun de ces instants si doux entre mes mains ; la vie passe si vite !

Oh Moangi, secoue toi ! Regarde comme tout est beau autour de toi ! Profite ! Tu as raison, petite voix ! Tiens, de-
un mélange de salades sau-
de la main !



main, j'irai ramasser pour
vages dont je me lècherai les



te ! Tu as rai-
mon repas
cinq doigts